

CREATION D'UN PRIX LITTERAIRE ROMAND

LE ROMAN DES ROMANDS

par Fabienne Althaus Humerose

- 1. INTRODUCTION**
- 2. IDEE DIRECTRICE**
- 3. BUTS PEDAGOGIQUES, CULTURELS ET ECONOMIQUES**
- 4. REALISATION**
 - 4.1 Comité d'organisation**
 - 4.2 Comité de lecture**
 - 4.3 Composition**
 - 4.4 Désignation et tournus**
 - 4.5 Choix des oeuvres**
- 5. CALENDRIER**
 - 5.1 Fréquence**
 - 5.2 Modalités pratiques pour les éditeurs, les libraires et les bibliothécaires**
 - 5.3 Modalités pratiques pour les écoles**
- 6. LIEU DE TRAVAIL**
- 7. ROLE DU DIP**
- 8. AVENIR**
- 9. CONCLUSION**

1. INTRODUCTION

Chaque année en France est organisé en parallèle des grands prix littéraires un Prix Goncourt des Lycéens. En 2007, j'ai eu l'opportunité de participer à cette aventure avec une classe de 2^{ème} du Collège de Saussure.

Cette expérience a marqué mon enseignement et les collégiens qui y ont pris part : sur le plan pédagogique, mais aussi existentiel, à cause de la prise de conscience qu'elle a suscitée chez eux : la littérature s'écrit ici et maintenant, ses auteurs vivent parmi nous, ses textes parlent de notre monde- et nous concernent autrement que par le seul biais d'une histoire littéraire ressassée.

Par ailleurs, le retentissement que notre participation a eu dans la presse montre que la lecture reste un sujet dont tout le monde se préoccupe : qui lit ? comment ? pourquoi ? et quels sont les bénéfices que l'on en retient ? quelles sont les rencontres qu'elle permet ? avec qui partage-t-on ses émotions ? comment comprend-on l'auteur contemporain ? et comment celui-ci choisit-il de refléter notre monde ?

Au cours de cette expérience (qui aura duré environ 12 semaines), j'ai reçu une quantité impressionnante de témoignages : des parents se sont manifestés qui ont lu les textes en même temps que nous ; des élèves de classe parallèles m'ont demandé pourquoi ils ne faisaient pas partie de ce jury ; des voisins ont eu envie de lire ces romans; des journalistes m'ont téléphoné pour connaître nos critères de choix tout au long du travail en classe; des bibliothécaires m'ont signalé la réaction de leurs lecteurs après la parution des articles de presse, et j'en passe.

Tout ceci a confirmé un élément capital :

la lecture relie un apprentissage fondamental et une réflexion très vaste ; elle n'est pas seulement l'enjeu de politiques scolaires ou l'objet de rivalités éditoriales. La lecture EST le lien entre des générations, entre des maîtres et leurs élèves, entre la vie et l'école, entre des auteurs et leur monde, entre vous et moi, entre moi et un « autre » moi....

C'est au cours même de l' expérience du Goncourt des Lycéens que j'ai élaboré et parlé du projet ici défini à Mme Sawerschel, directrice du Collège de Saussure, qui a favorisé notre participation au Goncourt et soutenu le travail que cela impliquait : Pourquoi ne pas lancer une aventure de ce genre en Suisse romande ? Pourquoi ne pas faire partager à nos élèves le plaisir de découvrir les romans actuels de leur culture ?

Les auteurs romands ne figurent quasiment jamais sur les listes franco-parisiennes. Les éditeurs romands font un travail admirable, mais tellement mal connu du public jeune !

Bien sûr, certaines manifestations existent déjà (la Fureur de Lire, Le Salon du Livre, la Bataille des livres, etc), mais aucune ne met en lien direct ceux qui « rendent la littérature vivante »: les écrivains, les éditeurs, les enseignants, les bibliothécaires, et les lecteurs adultes de demain.

C'est ainsi qu'est né le projet de ce PRIX LITTERAIRE ROMAND :

le Roman des Romands.

2. IDEE DIRECTRICE

De nombreuses maisons d'édition existent dans notre pays et la littérature romande foisonne.

Les écoles supérieures jouent un rôle fondamental dans la découverte et la transmission des œuvres contemporaines.

C'est pourquoi je propose la création d'un prix littéraire ROMAND, spécifiquement consacré aux liens entre les collégiens et la littérature romande contemporaine

3. BUTS PEDAGOGIQUES, CULTURELS ET ECONOMIQUES

La richesse d'une telle entreprise n'est plus à démontrer : elle met en jeu des éléments essentiels de la formation et de la culture, dans le cadre de l'enseignement romand.

Sur le plan pédagogique, le fait qu'une classe et son professeur de lettres se lancent à la découverte de la littérature contemporaine de leur pays est une expérience qui initie, sans doute à long terme, un autre rapport à la connaissance littéraire, certes, mais aussi à la connaissance de leur pays, de ses problèmes, de sa sensibilité.

Sur le plan culturel, ce prix permet de rapprocher des gens qui, sans pratiquer le même métier, sont tout de même des acteurs essentiels de la vie d'un état : les étudiants, futurs acteurs de cette société, les enseignants, les éditeurs et libraires qui prennent des risques réels pour la vie des idées, les bibliothécaires qui agissent comme liens indispensables avec le grand public.

Sur le plan économique, ce prix exige un investissement des DIP, et des éditeurs ; mais il génère aussi des richesses: activités pédagogiques majeures (outre la lecture, l'écriture, la rencontre avec les auteurs vivants, le débat avec des congénères), et publicité tout à fait bénéfique ; pour les libraires, les éditeurs, les auteurs, grâce aux relations avec un public très élargi et la presse suisse.

4. REALISATION

Le prix a un rythme annuel ou biennal. Il est décerné par les lecteurs lycéens (ou plutôt des élèves du post-obligatoire en général : Collège, Ecole de Commerce, Ecole de Culture Générale, Ecole des Arts Décoratifs), à partir d'une liste de romans proposée par un comité de lecture.

4.1 Comité d'organisation :

Organisé en association sans but lucratif, le comité rassemble des enseignants, des bibliothécaires et des personnes engagées dans la diffusion de la littérature qui ne sont pas partie prenante dans le prix (ni éditeurs, ni romanciers suisses), ou tout autre membre de l'Association ARdR. Partenaire des DIP engagés dans le prix, le Comité gère l'organisation du prix : constitution du Comité de Lecture, inscription des classes, liens et échanges entre les partenaires, remise du prix à l'auteur lauréat et à une classe.

Le Collège de Saussure compte au moins un représentant (présidence) qui travaille en collaboration avec le Comité de Lecture.

Le nombre des membres du Comité d'organisation dépend des tâches à accomplir, mais compte au moins 5 personnes; la plate-forme d'organisation se trouve à Genève, mais, dans la mesure du possible, on veillera à diversifier les origines de ses membres.

Comité de lecture :

Un comité, composé de membres qui fonctionnent pour 3 prix au moins, établit la liste des livres concurrents.

4.2 Composition du comité de lecture:

Le comité de lecture, invité par le comité d'organisation, compte, dans la mesure des disponibilités et des circonstances :

- 4.2a Un/des représentant/s du Collège de Saussure
- 4.2b Des professeurs appartenant à d'autres écoles supérieures en Suisse romande
- 4.2c un représentant des libraires
- 4.2d un représentant des bibliothécaires
- 4.2e un écrivain romand contemporain
- 4.2f un journaliste

La constitution de ce Comité de lecture essaiera de prendre en compte au mieux, à la fois le profil professionnel et la provenance régionale de ses membres. Il n'y a pas d'autre contrainte que le souci d'équilibrer le Comité pour le rendre le plus romand possible.

4.3 Désignation et tournus :

Le comité de lecture compte en permanence au moins un représentant du collège de Saussure, en fonction jusqu'à la démission.

Pour chaque nouvelle édition du prix, un observateur est désigné par le DIP genevois et /ou d'un autre DIP romand.

Tous les membres du Comité de lecture sont invités par le Comité d'Organisation, suivant la proposition de ses membres ou des candidatures spontanées.

4.4 Choix des oeuvres :

La majorité des œuvres retenues doivent être publiées chez un éditeur romand, par un auteur suisse (ou résidant en Suisse depuis plus de 5 ans), écrivant en français. Au maximum 1 roman sur 6 (ou 2 sur 10) retenu peut avoir été publié ailleurs qu'en Suisse.

Les textes pourront avoir été publiés durant les 8 mois précédant la première réunion du comité et les quatre mois suivants.

Le Comité de Lecture organise au moins 5 séances de sélection, pour retenir au minimum 6 et au maximum 10 romans. Un membre tiré au sort lors de la dernière séance pourra imposer son «coup de cœur», s'il le désire.

La liste compte ainsi toujours de six à dix romans.

Cette liste est publiée dans le courant du printemps, au plus tard pour la mi-juin.

5. CALENDRIER

5.1 Fréquence et modalités pratiques :

Le Comité d'organisation travaille à partir d'une plate-forme au Collège de Saussure, et en relation avec les personnes-relais désignées par les différents DIP engagés dans ce prix. Il se réunit à la demande de la présidence, mais au moins une fois avant et une fois après la première et la dernière séance du Comité de lecture.

Le Comité de lecture tient au moins cinq séances entre octobre et avril.

Modalités pratiques pour les éditeurs, les libraires et les bibliothécaires :

- 5.1a Ces trois instances représentant ceux qui publient, diffusent et choisissent les livres avec une partie de fonds privés, mais aussi une partie de fonds publics, s'engagent à fournir un certain nombre de prestations, telles que :
- 5.1b Les éditeurs offrent des exemplaires gratuitement pour les collégiens (ou un min. de 15% de réduction sur les exemplaires) et participent de toute autre manière qui leur convient, ou qui servent leur profession, en accord avec le comité d'organisation.
- 5.1c Les libraires offrent des exemplaires gratuits ou des prestations sous forme d'une réduction d'au moins 5% sur les exemplaires ; et la promotion des livres en lice, accueil de rencontres avec les auteurs, mise en valeur du travail des collégiens (articles critiques, débats, etc), en accord avec l'organisateur du prix.
- 5.1d Les bibliothécaires accomplissent le même travail dans les bibliothèques : promotion des œuvres, accueil des auteurs, des débats, des articles d'élèves, recherches de bibliographies particulières, etc. et toute autre forme qui convient à leur profession, en accord avec le comité.
- 5.1e Ces trois acteurs du prix se concertent et coordonnent leurs actions respectives avec le Comité d'organisation, qui fonctionne comme plate-forme d'information pour toutes les parties prenantes.
- 5.1f Il n'y a pas de contrat privilégié ou d'exclusivité avec tel éditeur ou tel libraire, le but étant d'animer toutes les régions par les forces vives : enseignants, libraires, bibliothécaires.
- 5.1g Les éditeurs, librairies et bibliothèques municipales ne sont pas membres actifs de l'association, mais ils peuvent être partenaires pour un cycle complet du Prix. Ils assument les frais relatifs à leur propre fonctionnement (publicité, débats, manifestation locale, etc).

5.2 Modalités pratiques pour les écoles

La liste des romans retenus est publiée par les deux comités et distribuée par le DIP dans toutes les écoles romandes du degré post-obligatoire, dès le mois de juin.

Pour des raisons de représentativité, 15 à 20 classes au moins participent au prix. (min. 12 classes pour les gymnases, 3 classes ECG, 3 classes ECom/ et 2 divers).

Les classes, par le biais d'un maître et de sa direction, s'inscrivent dès la mi-juin auprès du Comité d'organisation ; en cas de surnombre, le comité tranchera, de telle sorte à favoriser le panachage des régions, et des types de classes.

Les lectures de classe ont lieu entre le 15 septembre et le 15 janvier, au rythme qui convient à la classe.

Les délibérations intermédiaires (premier tour) se font dans les régions, tandis que les délibérations finales se tiendront selon un tournus romand. Celles-ci auront lieu entre fin janvier et mi-mars.

Le prix est attribué au printemps (mars-mai). (Il peut-être mis en lien, ou pas, avec le Salon du Livre, mais probablement par tournus dans les cantons également.)

6. LIEU DE TRAVAIL

Comme le Collège de Saussure pilote la plupart des opérations, les séances du Comité, la remise du prix à l'auteur et à la classe gagnante, lors d'une cérémonie publique, pourraient se tenir en priorité dans ce collège. Mais le Comité d'Organisation seul décidera des lieux et dates, veillant à ce que un tournus soit prévu, au gré des cantons participants.

C'est également le Collège de Saussure qui assure la centralisation de l'information et l'administration pour les DIP, mais l'ensemble des opérations liées au prix (Comité d'organisation et de lecture, liens entre les DIP, contacts avec les éditeurs, bibliothécaires et libraires, relations avec la presse) est mené par le Comité d'organisation de l'Association.

7. ROLE DU DIP :

Les Départements de l'Instruction Publique, dont la mission de formation scientifique et culturelle est primordiale, s'engagent dans ce prix grâce à une allocation spécifique ; ils

- 7.1 permettent à ce projet d'exister
- 7.2 dégagent quelques heures de décharge pour les membres du DIP (direction et enseignants qui participent au comité d'organisation) ;
- 7.3 mettent à disposition des moyens administratifs (courrier, responsable – centralisateur- administratif, annonces, relations publiques, etc) ;
- 7.4 achètent les livres aux éditeurs / aux libraires, afin de les distribuer aux élèves participants .
- 7.5 s'assurent, par UN observateur au comité d'organisation, du bon fonctionnement de l'ensemble de l'opération : appel d'offre aux éditeurs et aux établissements du PO, suivi de l'opération dans les cantons francophones.

Les DIP romands et les donateurs privés seront naturellement associés à la remise du prix au lauréat.

8. AVENIR DE CE PRIX :

8.1 Sous réserve d'un certain nombre d'aménagements :

formation du comité, nombre de classes, liste définitive, accords des DIP des cantons romands, et répartition de la prise en charge des modalités administratives basiques, ce prix peut aisément moduler sa forme : collaboration entre le DIP genevois (DIP-pilote) et tout ou partie d'autres cantons romands, ou suisses, au fil des années.

Je me réserve le droit d'initier ce prix, en priorité avec mon collègue, le DIP genevois, mais aussi avec d'autres cantons romands, en sollicitant également la Loterie Romande pour certains aspects particuliers évoqués ci-dessous.

8.2. Le Comité d'organisation est issu d'une d'Association (ARdR), et peut ainsi solliciter une aide de la Loterie Romande. Cette aide portera sur les dépenses liées à la participation et à la « gratification » des classes de Suisse romande, et à la dotation du prix.

En effet, les adolescents participant à ce prix doivent pouvoir le faire avec la reconnaissance de la valeur que l'on attribue à la littérature dans ce pays. L'aide de la Loterie Romande permettrait de financer les rencontres, les déplacements des classes d'un canton à l'autre, et la remise d'un prix sous la forme d'un chèque de voyage (avec une visite « littéraire » à la clef) pour une classe dont les élèves auraient lu la totalité de la sélection.

9. CONCLUSION

Etant moi-même enseignante dans un collège, je sais très bien ce que représente l'investissement personnel tout d'abord, puis celui du groupe-classe, et enfin celui de l'établissement ; cependant, suite à mon expérience, à la réaction des élèves, de leur entourage, de la presse et de mes collègues, je peux affirmer que cet investissement est très profitable dans la dynamique qu'il crée chez les élèves tout d'abord, et dans la pédagogie de l'enseignement de la littérature française ensuite.

Il ne s'agit en aucun cas d'un marathon de lecture, d'une performance liée à la vitesse ou à l'effet de mode autour de la rentrée littéraire française : il s'agit d'ouvrir les étudiants d'aujourd'hui à la littérature contemporaine et de leur faire rencontrer les auteurs vivants.

Etant l'initiatrice et la conceptrice de ce projet, je tiens à le porter personnellement devant les différents acteurs/ décideurs, et souhaite en garder la responsabilité entière, à travers les comités d'organisation et de lecture, en accord et en collaboration avec ma direction.

Après consultation de divers milieux concernés directement (la direction du collège de Saussure, le DIP, éditeurs, libraires, bibliothécaires, professeurs, et la presse romande), je convoquerai une conférence de presse.

Le nom de ce prix, encore à l'étude, sera choisi ultérieurement- au Collège de Saussure. Il pourrait exister comme « Le prix du Roman des Romands ».

Fabienne Althaus Humerose

Genève, décembre 2008

Contact :

Responsable et coordinatrice : _____	Secrétaire : _____
Fabienne Althaus Humerose	Christophe Rime
3, rue des Buis	rue des Deux-Ponts
1202 GENEVE	1205 GENEVE
e-mails : fabienne@humerose.com	c.rime@romandesromands.ch
f.althaus@romandesromands.ch	
Tél. direct : 022-388-43-41	022-388-43-44
(lundi et vendredi, 13h30-16h30)	(jeudi matin- 9h -11h30)

De nombreuses informations sur le site du prix littéraire, Génération Nouvelle,

LE ROMAN DES ROMANDS : www.romandesromands.ch

